

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **62 (1970)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Table des matières

	page
Introduction . . . . .	193
Table des matières . . . . .	195
Liste des abréviations . . . . .	197
Note du rapporteur . . . . .	199
Préambule . . . . .	201
1. Services officiels d'inspection . . . . .	203
1.1. Principes . . . . .	203
1.2. Situation à l'étranger . . . . .	203
1.3. Situation en Suisse . . . . .	205
1.3.1. En relation avec la LT. . . . .	205
1.3.2. En relation avec la LAMA . . . . .	206
1.4. Avantages . . . . .	208
1.5. Inconvénients. . . . .	208
1.5.1. Entreprises soumises à la LAMA et à la LT . . . . .	208
1.5.2. Entreprises soumises à la LT, mais non à la LAMA . . . . .	210
1.5.3. Entreprises et travailleurs qui ne sont soumis ni à la LT, ni à la LAMA . . . . .	211
1.6. Nos propositions . . . . .	211
2. Services médicaux d'entreprises . . . . .	213
2.1. Principes . . . . .	213
2.2. Situation à l'étranger . . . . .	213
2.3. Situation en Suisse . . . . .	214
2.4. Avantages . . . . .	215
2.5. Inconvénients . . . . .	215
2.5.1. Entreprises disposant d'un médecin du travail . . . . .	215
2.5.2. Entreprises où ont lieu des examens prophylactiques prescrits par la CNA, mais qui ne disposent pas en propre d'un médecin du travail . . . . .	216
2.6. Nos propositions . . . . .	217
3. Organisation de la sécurité dans l'entreprise . . . . .	219
3.1. Principes . . . . .	219
3.2. Situation à l'étranger . . . . .	219
3.2.1. En France . . . . .	220
3.2.2. En Allemagne fédérale . . . . .	220
3.2.3. Aux Etats-Unis . . . . .	220

	page
3.2.4. En Suède . . . . .	220
3.2.5. En Belgique . . . . .	221
3.2.6. En Italie . . . . .	221
3.2.7. Dans les pays de l'Est . . . . .	222
3.3. Situation en Suisse . . . . .	222
3.4. Avantages . . . . .	223
3.5. Inconvénients . . . . .	223
3.6. Nos propositions . . . . .	224
4. Enseignement de la prévention des accidents, de l'ergonomie, de l'hygiène et de la médecine du travail . . . . .	225
4.1. Principes . . . . .	225
4.2. Situation à l'étranger . . . . .	226
4.3. Situation en Suisse . . . . .	228
4.4. Avantages . . . . .	230
4.5. Inconvénients . . . . .	230
4.6. Nos propositions . . . . .	231
5. Rôle des syndicats . . . . .	233
5.1. Principes . . . . .	233
5.2. Situation à l'étranger . . . . .	234
5.3. Situation en Suisse . . . . .	234
5.4. Avantages . . . . .	235
5.5. Inconvénients . . . . .	235
5.6. Nos propositions . . . . .	236
6. Conclusions . . . . .	237

## Annexes

1. Extraits de la loi sur le travail (art. 6, 7, 41, 42 et 71) . . . . .	241
2. Extraits de l'ordonnance I d'exécution de la loi sur le travail (art. 80, 81 et 82) . . . . .	243
3. Extraits de l'ordonnance III d'exécution de la loi sur le travail (art. 2 et 3) . . . . .	244
4. Extraits de la LAMA (art. 65, 65 bis, 65 ter, 66 et 103) . . . . .	245
5. Article 339 du Code des obligations . . . . .	247
6. Extraits de la recommandation n° 31 de l'OIT concernant la prévention des accidents du travail . . . . .	248
7. Extraits de la recommandation n° 81 de l'OIT concernant l'inspection du travail . . . . .	250
8. Extraits de la recommandation n° 112 de l'OIT concernant les services de médecine du travail dans l'entreprise . . . . .	251
9. Extraits de la convention réglant le statut des médecins d'entreprise en Allemagne fédérale . . . . .	256
10. Extraits des règles fondamentales pour les médecins d'usine adoptées par la Chambre médicale suisse . . . . .	258
11. Extraits du 3 <sup>e</sup> rapport du Comité mixte OIT/OMS de la médecine du travail . . . . .	261
12. La formation des infirmiers et infirmières du travail en Grande-Bretagne . . . . .	262